

RESUME DE L'ANNEE 2022

Poursuite de la renégociation du contrat de DSP et recherche d'alternatives à l'enfouissement

Depuis septembre 2021, les conventions fixant les modalités d'exécution des contrats conclus avec Valor'Caux et DEXIA pour les collectivités sorties ont été adoptées et rendent de fait l'Agglo de Fécamp et le SEVEDE co-contractants de la DSP.

La renégociation du contrat de DSP, souhaitée par le SMITVAD, notamment dans le but de trouver des alternatives pérennes à la réduction de l'enfouissement, implique donc de trouver un accord avec les autres co-contractants et Valor'Caux.

Plusieurs réunions ont été entièrement dédiées à ces discussions :

- 2 réunions du comité de pilotage de la DSP, associant le SEVEDE et l'agglo de Fécamp (ainsi que BG Consult, AMO du SMITVAD),
- 4 réunions avec BG Consult.

En parallèle, afin de réduire l'enfouissement des refus de l'usine de Brametot, plusieurs rencontres ont eu lieu avec Valor'Caux et le SMEDAR, sans résultat probant. De ce fait, le SMITVAD a pris l'initiative de lancer fin 2022 un appel d'offre pour exporter une partie de ces refus vers un autre site de traitement.

Ces sujets ont également été centraux lors de 4 réunions de comité syndical, d'1 réunion de bureau et bien sûr lors des 7 réunions de suivi de la DSP. Au total, ce sont plusieurs centaines d'heures de travail qui ont été consacrées à ces questions.

Autres évènements de l'année 2022

1 réunion de Commission de Suivi de Site (CSS) a eu lieu les 24 novembre. Celle-ci a eu pour sujet le suivi de l'exploitation de l'ICPE de Brametot.

Le 2 février, le 12 mai, le 28 juillet et le 30 septembre ont eu lieu des inspections du site de Brametot de la part de la DREAL.

En 2022, l'usine a continué à attirer les curieux malgré les contraintes sanitaires.

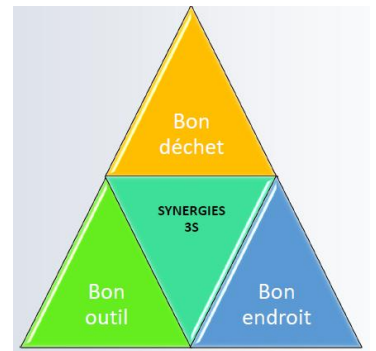
Perspectives d'avenir

A l'heure où les usines de tri mécano-biologique (TMB) sont soumises à des contraintes législatives et réglementaires de plus en plus importantes, l'usine de Brametot demeure un outil qui présente de nombreux atouts.

En effet, alors que les collectes sélectives de biodéchets, théoriquement obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2024 demeurent balbutiantes et obtiennent, dans les rares collectivités ayant choisi de s'y essayer, des résultats très médiocres en termes de quantités collectées, les étapes de tri-extraction de l'E'Caux Pôle permettent de valoriser l'essentiel de la matière organique présente dans les OMr, tout en obtenant un compost conforme à la norme NFU 44051.

C'est pourquoi, à l'heure actuelle, de nombreuses pistes de travail sont ouvertes afin d'optimiser le potentiel de l'usine :

- La Région Normandie, responsable du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, est venue visiter Brametot au mois d'avril et une réunion est programmée au mois de juin en son siège afin de définir le rôle de l'E'Caux Pôle, capable de traiter aussi bien les OMr que les biodéchets collectés séparément, et qui devra à ce titre avoir une place de choix dans la stratégie régionale de valorisation des déchets fermentescibles. En tout état de cause, le maître mot de cette réunion devra être « le bon déchet au bon endroit et avec le bon outil ».



- Le SYCTOM et le SIIAP, respectivement syndicats responsables du traitement des déchets et des eaux usées de la région parisienne, ont pris contact avec le SMITVAD dans le cadre d'un projet de recherche et développement (R&D) visant à trouver des synergies d'un traitement commun des ressources organiques issues des déchets ménagers et des eaux usées de l'agglomération parisienne. Ils souhaitent pouvoir exporter périodiquement une petite partie de la FFOM produite à Brametot afin de pratiquer des essais sur cette matière.



- Après avoir travaillé avec l'institut Polytechnique UNILASALLE sur le sujet de la qualité des eaux souterraines fin 2022, une étude sur les possibilités de R&D a été commandée à la société SARUS, spécialisée dans l'optimisation énergétique, dans le but de travailler à l'amélioration du process de Brametot et d'envisager de possibles développements autour du procédé de l'usine.